

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
O11 Charges à caractère général	2 331 367,31 €	2 281 329,21 €	2 415 595,91 €	2 970 665,82 €	2 641 974,39 €
O12 Charges de personnel	3 225 224,14 €	3 447 218,71 €	3 656 097,72 €	3 859 500,00 €	3 830 307,03 €
65 Charges de gestion courante	881 601,50 €	886 338,65 €	1 028 755,38 €	1 078 648,00 €	1 057 478,89 €
O14 Atténuation de produit	1 195 221,92 €	1 197 261,37 €	1 167 619,64 €	1 259 290,00 €	1 200 560,23 €
66 Charges financières	49 324,37 €	44 805,34 €	39 472,57 €	38 032,17 €	38 032,17 €
67 Charges exceptionnelles	8 460,51 €	9 178,25 €	5 845,45 €	25 330,00 €	15 386,17 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	13 860,00 €	81 000,00 €	0,00 €	16 980,00 €	16 980,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	- €	0,00 €	0,00 €	9 917,83 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 705 059,75 €	7 947 131,53 €	8 313 386,67 €	9 258 363,82 €	8 800 718,88 €
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	5 053,10 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	29 941,22 €
042- Amortissements / cessions	447 830,13 €	432 149,03 €	399 759,85 €	322 007,00 €	321 970,44 €
O23 Virement section investissement	- €	0,00 €	0,00 €	1 618 518,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	8 157 942,98 €	8 379 280,56 €	8 713 146,52 €	11 228 888,82 €	9 152 630,54 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 2 641 974,39 € (+9,37 % par rapport au CA 2021) :

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 187 916 € liés à la hausse des prix de l'énergie (gaz, fioul et électricité) ;
- + 39 868 € de CTEAC et de projets mutualisés des services culturels (subventionné à hauteur de 70%)
- + 6 109 € liés aux entretiens des stades (remplacement d'un agent arrêté 4 mois) ;
- + 14 725 € d'eau et d'assainissement pour la piscine ;
- + 9 275 € d'actions de soutien à la parentalité (subventionné à hauteur de 70%)
- + 109 410 € liés au service de collecte des OM et déchèterie (+ 59 735 € 4^e trimestre 2021 de traitement EVODIA rattaché à 2022, + 12 645 € de reconditionnement du compacteur du quai de transit prévu initialement en Investissement, + 12 823 € de sacs jaunes, + 23 053 € de cotisations à EVODIA)
- + 10 193 € liés à la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée pour les communes membres ;
- + 31 745 € liés à la reprise d'activités complète du cinéma Rio ;
- - 9 166 € de frais d'expertise à la piscine ;
- - 164 891 € liés à la nouvelle politique de la Région en matière de transport scolaire ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 3 830 307,03 € (+4,76 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 46 000 € pour le recrutement d'un chargé de mission Habitat (aidé à 50% par l'Etat) ;
- + 16 000 € pour le recrutement d'un chargé de mission Environnement (aidé à 70% par L'ADEME) ;
- + 8 000 € pour le recrutement d'un conseiller numérique (aidé à 100% par l'Etat) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 33 000 € pour les recrutements de secrétaires de mairie intercommunales (coût neutre) ;
 - + 28 000 € liés coup de pouce salarial accordé aux agents de catégorie C ;
 - + 60 000 € liés au dégel du point d'indice et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
-
- - 9 000 € du fait d'un départ au service ressources humaines ;
 - - 4 500 € du fait de réduction d'heures de ménages dans certains services.

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 1 057 478,89 € (+2,79 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations (301 207 €), les contributions aux structures partenaires (367 526 €), les participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement (173 501 € TTC) et les indemnités et formations des élus (138 276 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 32 454 € de subvention aux 3 crèches (-17 994 € pour Ptits Diables, - 3 268 € pour Miralou, + 53 716 € pour Papillons) ;
 - + 12 501 € de cotisations à l'EPTB pour la compétence PI (Prévention des Inondations) et la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) ;
 - + 19 585 € de maintenance de logiciels ;
-
- - 10 000 € de contribution à la CCI pour LOCAPY ;
 - - 28 070 € de subvention au Symposium de Sculpture ;

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 200 560,23€ (+2,82% par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €), les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (1 004 016 €). Le refus d'une commune d'appliquer les corrections réalisées suite aux erreurs réalisées par la DDFIP (Direction départementale des Finances publiques) sur la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) au moment du passage en FPU (fiscalité professionnelle unique) entraîne cette hausse.

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 38 032,17 € (-3,65 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts. Ce poste baisse automatiquement en raison de l'échéancier des emprunts, mécaniquement et de façon contractuelle, les frais financiers baissent et le remboursement en capital augmente.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 15 386,17 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 16 980 €

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 022 Dépenses imprévues de 0 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES 2022 : 8 800 718,88 euros

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 321 970,44 €

Article 652I Subvention d'équilibre au budget ZAE de 29 941,22 €

(Aéropôle - Ancienne cotonnière 2 à Poussay)

Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement 2022 de 9 152 630,54 euros
--

(=8 800 718,88 € + 321 970,44€ + 29 941,22 €)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

LES RECETTES

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
70 Produit des services du domaine	868 899,71 €	822 713,67 €	846 858,12 €	1 509 358,00 €	1 139 040,61 €
73 Impôts et taxes	5 380 388,41 €	5 427 212,78 €	5 340 211,33 €	5 581 353,00 €	5 704 675,25 €
74 Dotations et participations	2 142 108,08 €	2 320 954,36 €	2 481 737,12 €	2 379 370,00 €	2 417 010,25 €
75 Autres produits gestion courante	50 307,32 €	51 079,82 €	141 468,15 €	57 176,00 €	56 430,07 €
77 Produits exceptionnels	98 419,11 €	108 269,73 €	80 014,87 €	30 156,00 €	33 250,96 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	13 810,12 €	7 993,74 €	73 056,14 €	16 980,00 €	14 156,13 €
O13 Atténuation de charges	223 951,79 €	206 124,98 €	301 356,94 €	358 600,00 €	426 976,10 €
76 Produits financiers			0,66 €	0,00 €	0,06 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 777 884,54 €	8 944 349,08 €	9 264 703,33 €	9 932 993,00 €	9 791 539,43 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	117 394,05 €	121 471,58 €	109 929,75 €	121 083,00 €	121 082,75 €
Excédent : 002	2 059 042,17 €	2 757 076,88 €	2 856 041,53 €	3 090 199,73 €	3 090 199,73 €
TOTAL GENERAL	10 954 320,76 €	11 822 897,54 €	12 230 674,61 €	13 144 275,73 €	13 002 821,91 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 139 040,61 € (+34,50% par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels (184 732 € au lieu de 220 000 € en année « normale », + 79 459 par rapport à 2021) et sportifs (essentiellement la Piscine : 154 284 €, + 79 206 € par rapport à 2021), des recettes du service ordures ménagères (redevances et autres produits : 143 868 €). A noter un manque à gagner de 407 000 € de redevances d'enlèvement des ordures ménagères, du fait de la non-facturation du SICOTRAL en 2022.

A noter une recette exceptionnelle de 554 400 euros versée au titre des mesures de compensations du Parc Eolien Moselle et Madon.

Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 5 704 675,25 € (+6,82 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (2 187 765 €), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 211 224 €), d'une fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée (921 784 €) de la taxe GEMAPI (200 000€) de la taxe de séjour (35 559 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC : 360 003€) et de l'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (776 325 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 200 000 € liés à l'instauration de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ;
 - + 17 403 € de taxe de séjour ;
 - + 50 469 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
 - + 63 771 € de taxes foncières du fait d'une revalorisation des bases d'imposition ;
 - + 9 453 € de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
 - + 12 913 € de Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) ;
 - + 81 152 € de fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée ;
-
- - 8 370 € d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)
 - - 6 048 € de FPIC
 - - 62 340,43 € d'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (remboursement à la commune des travaux d'aménagement des bureaux de la CCMD) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 417 010,25 € (-2,61 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 146 211 €), la compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (392 868€) et d'autres compensations, subventions et participations diverses.

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 4 651 € de dotation globale de fonctionnement ;
- + 34 718 € de compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (réduction de moitié de la valeur locatives) ;
- - 7 260 € d'aide exceptionnelle du CNC du fait des pertes d'exploitation sur le cinéma en 2021 ;
- - 72 925 € de subventions de la CAF pour la gestion des 3 crèches intercommunales (mise en place de la CTG en 2022) ;
- - 38 972 € d'aide de l'Etat au titre de la mise en place du logiciel de dématérialisation des autorisations d'urbanisme versée en 2021 ;

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 56 430,07 € (-60,11% par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (38 148 €) et par les revenus des locations (14 363 €), les ventes de composteurs (5 916€).

A noter en 2021 un versement exceptionnel 83 297,50 € d'excédent de fonctionnement du budget annexe ZAE.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 33 250,96 €

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances, ainsi que des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, etc.),

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles (pour mémoire 51 476 € en 2021) et des remboursements d'assurances.

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 14 156,13 €

Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 426 976,10 € (+41,68 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies = 175 300 €), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents (68 600 €) et par les subventions aux emplois aidés. Le CD88 nous a versé sa première participation financière (70%) pour la gestion mutualisée des Maisons France Service (58 083 €) et la Région sa participation pour la gestion des accompagnateurs scolaires (24 000 €).

Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

TOTAL DES RECETTES REELLES 2022 : 9 791 539,43 euros

Soit un excédent prévisionnel des opérations réelles de 990 820,55 euros

(recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions d'un montant de 121 082,75 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Soit un déficit des opérations d'ordres de 200 887,69 euros
--

(= 321 970,44 € de dépenses d'ordres – 121 082,75€ de recettes d'ordres)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

RESULTAT COMPTABLE 2022 : 789 932,86 euros

(=990 820,55 € d'excédent des opérations réelles - 200 887,69 € de déficit des opérations d'ordres)

RESULTAT DE CLOTURE 2022 de 3 850 191,37 euros

=

Excédent de fonctionnement reporté 2021 (Chapitre 002) de 3 090 199,73 €

+

Résultat comptable 2022 de 789 932,86 €

-

Subvention d'équilibre au budget annexe ZAE de 29 941,22 €

2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne de gestion	695 757,60 €	1 200 736,94 €	1 122 148,75 €	1 042 022,88 €	990 789,23 €	1 028 852,72 €
Epargne brute	657 879,86 €	1 169 180,75 €	1 072 786,10 €	997 217,54 €	951 316,66 €	990 820,55 €
Epargne nette	374 607,44 €	881 051,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	598 354,56 €	638 038,06 €
Epargne nette corrigée	490 007,44 €	522 320,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	598 354,56 €	491 038,06 €

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES	BP 2022	REALISES 2022	ENGAGES	TOTAL R+E
16 Emprunts	281 000,00 €	280 013,54 €		280 013,54 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €
020 dépenses imprévues	17 706,00 €	0,00 €		0,00 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	4 323 537,57 €	2 030 326,40 €	2 145 292,56 €	4 175 618,96 €
OP 21- CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES IDEX	79 659,54 €	72 768,95 €		72 768,95 €
OPFI-271-PARTS SOCIALES SEM ENERGIES RENOUV.	125 000,00 €	125 000,00 €		125 000,00 €
OPFI 27632-AVANCE AIDES ENTREPRISES COVID 19	7 699,60 €	0,00 €		0,00 €
SUB EQUILIBRE ZAE (27638)	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 835 602,71 €	2 508 108,89 €	2 145 292,56 €	4 653 401,45 €
O40 -139... Subvention d'équipement	121 083,00 €	121 082,75 €	0,00 €	121 082,75 €
O41 -OP Patrimoniales-	150 000,00 €	4 058,14 €	0,00 €	4 058,14 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	271 083,00 €	125 140,89 €	0,00 €	125 140,89 €
DEFICIT INV N-1	317 249,33 €	317 249,33 €	0,00 €	317 249,33 €
TOTAL GENERAL	5 423 935,04 €	2 950 499,11 €	2 145 292,56 €	5 095 791,67 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 280 013,54 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues de 0 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 4 175 618,96 € (dont 2 145 292,56 € de restes à réaliser)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 35 637,51 € d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » ;
- 2 751 096,07 € pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 15 715,44 € de matériels, 1 695 631,83 € pour la rénovation des Tennis, 1 011 326,22 € pour le terrain de football synthétique de Mirecourt, 2 880 € pour l'étude du terrain de football synthétique de Dompain et 25 542,58 € pour la toiture de la salle de Gymnastique) ;
- 157 656,01 € pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'école d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire ;
- 25 585,27 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 425 093,71 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 116 737,10 € pour l'agrandissement du quai de transit des déchets, 226 240,31 € pour l'acquisition d'un nouveau camion de collecte, 25 680 € de logiciel et de matériel informatique, 34 317,90 € d'équipements, 11 954,40 € de travaux de gestion des eaux pluviales sur la zone de traitement des déchets verts et 10 164 € pour la fourniture de gardes corps pour la déchèterie) ;
- 49 279,50 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 35 501 € pour la couveuse et showroom à destination des luthiers, 10 078,50 € d'étude de programmation des musées et 2 700 € de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'école de musique, 5 693,75 € pour le cinéma Rio) ;
- 105 997,47 € d'équipements culturels (dont 22 100 € d'achat ou de réparation d'instruments, 9 600 € pour le site internet du musée de la Lutherie, 28 260 € d'étude pour la mise en place d'un réseau de lecture publique, 16 054,27 € d'équipements et matériels informatique et 29 983,20 € pour le projet de micro-folie) ;
- 5 571 € pour le remplacement de la pompe à chaleur à Madegney ;
- 40 836 € pour la réalisation du schéma cyclable ;
- 34 769,94 € pour l'achat de 18 vélos électriques ;
- 30 409,76 € pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- 19 104 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Mirecourt ;
- 32 846,75 € de travaux sur les zones économiques ;
- 87 930,20 € de rénovation de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 2 341 € d'aides à l'immobilier d'entreprises ;
- 212 780 € de participation à la Région liée à l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 47 520 € d'étude de transfert de la compétence eau potable ;
- 105 471,02 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des « petites » communes de la CCMD ;

Auquel il faut ajouter **72 768,95 €** de charges pluriannuelles pour l'ensemble des installations thermiques de la CCMD (parc des chaudières, etc.) (opération 21).

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Ces dépenses sont constituées par la seconde entrée au capital de la Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables à hauteur de **125 000 €**.

TOTAL DES DEPENSES REELLES 2022 : 4 653 401,45 euros

Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 121 082,75 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Chapitre 041 Opération patrimoniales d'un montant de 4 058,14 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 125 140,89 €
--

Soit un TOTAL des dépenses d'investissement 2022 de 5 095 791,67 euros

=

Dépenses réelles de 4 653 401,45 euros

+

Opérations d'ordres de 125 140,89 euros

+

Déficit d'investissement N-I de 317 249,34 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2022	REALISES	ENGAGES	TOTAL R+E
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	427 328,36 €	427 328,36 €		427 328,36 €
10 FCTVA (10222-01)	362 613,00 €	138 263,66 €	224 349,34 €	362 613,00 €
16-165 Rembours caution	0,00 €	0,20 €	-0,20 €	0,00 €
13-Subventions investissement	2 375 682,38 €	596 612,53 €	1 779 069,85 €	2 375 682,38 €
16-Emprunt	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
OPFI-27 Immo financières	21 106,00 €	6 605,85 €	14 500,15 €	21 106,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 186 729,74 €	2 168 810,60 €	2 017 919,14 €	4 186 729,74 €
RESULTAT SUR OP REELLES	-648 872,97 €	-339 298,29 €	-127 373,42 €	-466 671,71 €
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	322 007,00 €	321 970,44 €	0,00 €	321 970,44 €
O41-OP Patrimoniales	150 000,00 €	4 058,14 €	0,00 €	4 058,14 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	472 007,00 €	326 028,58 €	0,00 €	326 028,58 €
EXCEDENT INV N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O21 Virement section Fonc.	1 618 518,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	6 277 254,74 €	2 494 839,18 €	2 017 919,14 €	4 512 758,32 €

Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 427 328,36 €

Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 362 613 €

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 2 375 682,38 € (dont 1 779 069,85 € de restes à réaliser)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 35 683 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 1 401 237 € de subventions pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 355 087 € pour terrain de football synthétique de Mirecourt et 1 046 150 € pour la rénovation des Tennis) ;
- 6 026,67 € de subventions pour le plan numérique de l'école d'Oëlleville ;
- 2 371,13 € d'aides et de refacturations pour logiciels et mobilier ;
- 41 814 € de subventions pour les travaux d'aménagement du quai de transit ;
- 41 270,56 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels (dont 24 559,63 € pour la couveuse et le show-room à destination des luthiers et 16 500 € pour l'étude de programmation des musées) ;
- 10 750 € de subventions pour l'achat d'instruments ;
- 6 450 € de subventions pour le site internet du musée ;
- 21 280 € de subventions pour le projet de micro-folie ;
- 20 000 € de subventions pour le contrat territoire lecture de la médiathèque ;
- 27 080 € de subventions pour le schéma cyclable ;
- 21 266,88 € de subventions pour l'achat de vélo électriques ;
- 11 144 € de subventions pour l'étude du réseau de chaleur ;
- 55 000 € de subventions pour la rénovation de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- 84 734,91 € de subventions pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;
- 204 074,82 € de subventions pour l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 23 100 € de subventions pour l'étude de transfert de la compétence eau potable.

Chapitre 16 Emprunt d'un montant de 1 000 000 €

Chapitre 27 Immobilisations financières d'un montant de 21 106 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

TOTAL DES RECETTES REELLES 2022 : 4 186 729,74 euros

Soit un résultat des opérations réelles de - 466 671,71 euros (recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 321 970,44 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales pour un montant de 4 058,14 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 326 028,58 euros

**Soit un TOTAL des recettes d'investissement 2022 de
4 512 758,32 euros**

=

Recettes réelles de 4 186 729,74 euros

+

Opérations d'ordres de 326 028,58 euros

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement 2022 de
- 583 033,35 euros**

=

Dépenses totales de 5 095 791,67 euros

-

Recettes totales de 4 512 758,32 euros

**Soit un résultat cumulé 2022 de
3 267 158,02 euros (à reporter au BP 2023)**

=

RESULTAT DE CLOTURE de fonctionnement 2022 de 3 850 191,37 euros

+

Besoin de financement de la section d'investissement 2022 de - 583 033,35 euros

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	24 697,00 €	472,20 €	35 187,09 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diabes, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	144 845,15 €	5 434,01 €	381 920,27 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	4 856,44 €	101 250,00 €
BAT DOMPAIRE	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	9 079,49 €	2 116,43 €	78 627,82 €
PRET COMP. BAT DOMPAIRE	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	18 315,98 €	6 336,30 €	171 633,17 €
PRET PISCINE	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/03/2038	1,44%-TX FIXE	68 075,92 €	18 375,76 €	1 233 470,25 €
TOTAL GENERAL	4 330 400,00 €				280 013,54 €	37 591,14 €	2 002 088,60 €

Capital restant dû au 31/12/2022 : 2 002 088,60 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 2.02 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2022

- taxe sur le foncier bâti : **3,72 %** ;
- taxe sur le foncier non bâti : **3,84 %** ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29 %** (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe GEMAPI : **200 000 €** ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **13,30 %**. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.